



Arrondissement de Torcy

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DÉCISION N° 02023_079

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : convention de formation professionnelle – Maîtriser le profil acheteur

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2122-8

Vu la délibération n° 02020_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le profil acheteur de la collectivité est la plateforme achatpublic.com

Considérant le besoin pour l'acheteur de maîtriser la plateforme de dématérialisation

Considérant la formation proposée par la plateforme Achatpublic.com, en tant qu'organisme de formation intitulé « Maîtriser le Profil acheteur – Niveau 1 »

DÉCIDE :

Article 1 : d'accepter et de signer la convention de formation professionnelle pour le stage intitulé – maîtriser le Profil acheteur – niveau 1 avec l'organisme de formation, Achatpublic.com situé au 10, place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – B.P 20156 – 92186 Antony Cedex pour un montant de 400 € net

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 2 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN